

Séance du 29 mars 2021

2021/033

Présents : Denis FEGNE / Philippe SOULE-PERE / Noémie DEUTSCH / Jean TRILLE / Serge ALMENDRO / Bernard JOUCLA / Dominique GAYE / Stéphanie MARQUEZ / Juliette SALANNE / JB MARTINEZ / Sébastien ABADIE / JC MADELAINE / Bruno CAZERES / Régine TOSON / Gisèle VINCENT / Caroline ECORCHON / Michel DUHAMEL / Alexandre ARRIZABALAGA / Hélène FRANCES  
En zoom : Bernard LHOSEIN

Absents : Laetitia CAZABAN (procuration pour Juliette SALANNE) / Sandrine TREBUCQ / Ingrid SAEZ-BOUTARFA

Elue secrétaire de séance : Hélène FRANCES

### ATTRIBUTION DE CONCESSION - Famille ZIEGLER

Monsieur le Maire informe l'Assemblée Municipale de la situation de la famille ZIEGLER, titulaire de d'une concession au cimetière du Sendé : Victor ZIEGLER a souhaité faire don à sa fille Sophia la concession S121, située en C5-19.

Il convient donc de prendre acte de la donation effectuée devant Maître Franck Malsallez, notaire à Muret, de la concession S121 située en C5-19, au profit de Mme Sophia ZIEGLER.

Un acte de substitution sera conclu entre M. ZIEGLER Victor, Mme ZIEGLER Sophia et M. le Maire d'Ibos. La concession gardera le numéro S121 et la titulaire en sera Mme ZIEGLER Sophia. Elle conservera la même date de péremption : 16/06/2055.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'acter la donation de la concession S121 (emplacement C5-19) de Victor ZIEGLER à sa fille Sophia, sans frais, pour une durée de 50 ans à dater du 16 juin 2005.
- D'attribuer sans frais la concession 476 sur l'emplacement C5-17 (entre le monument de Victor ZIEGLER et celui Joseph RICHARD) pour un caveau de 2 places par niveau, soit une surface de 4,25m2.
- De modifier l'emplacement de la concession S154 dont le titulaire est Joseph RICHARD. Elle correspond désormais à l'emplacement C5-15.

Ainsi informé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'autoriser Monsieur le Maire à réaliser toutes les opérations permettant les modifications relatives à la concession de la famille ZIEGLER.

Extrait certifié conforme :

Certifié exécutoire,

Compte tenu de la transmission

en Préfecture le.....1.- AVR. 2021.....

de la publication le.....1.- AVR. 2021.....

IBOS,

Le.....1.- AVR. 2021.....

Le Maire,

Denis FEGNE



Le Maire,

Denis FEGNE

Denis FEGNE